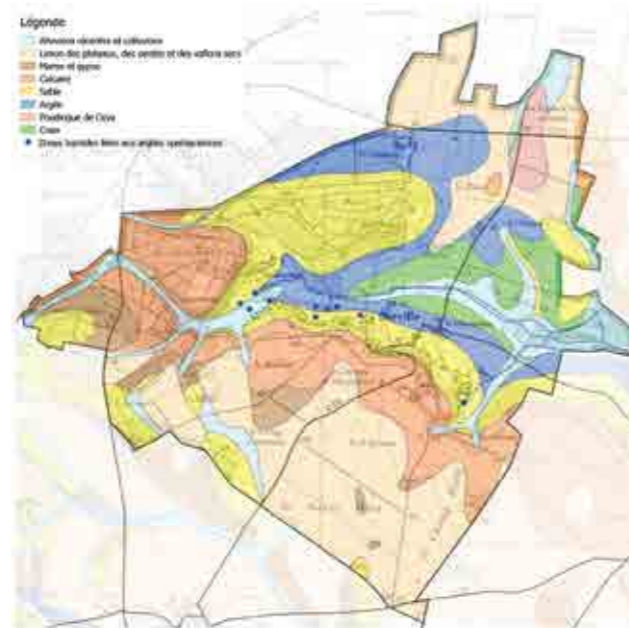


DES MILIEUX MENACÉS

Pour comprendre la répartition des milieux, l'étude de la géologie est indispensable. Ainsi, le village suit la vallée creusée par la Soissonne. Le versant sud laisse affleurer les calcaires du Lutétien sur lesquels on trouve quelques vestiges de pelouses sèches, anciens parcours à moutons, très riches d'un point de vue floristique, mais dont près de 50% à 75% ont disparu en France en environ un siècle. On y trouve également quelques prairies et friches calcaires. Le calcaire du Lutétien recouvre les sables du Cuisien, sur lesquels sont installées les habitations ainsi qu'un réseau de prairies encore assez conséquent. Avec la disparition de l'élevage, les prairies constituent aujourd'hui un élément patrimonial du territoire. Les affleurements nord du Cuisien et du Lutétien sont occupés par des boisements liés à la présence d'un grand domaine privé. De nombreux petits éléments arbustifs viennent s'imbriquer dans la trame de prairies. Il s'agit de haies, vergers, bosquets qui accueillent une faune diversifiée (Chevêche d'Athéna notamment). Même si la commune de Berville a beaucoup œuvré pour la préservation de son patrimoine fruitier, celui-ci a beaucoup régressé comme l'attestent la carte d'état-major de 1830 et les photos d'époque.

Sous les sables Cuisiens, les argiles Sparnaciennes, grâce à leur capacité de rétention de l'eau, permettent la présence d'une nappe perchée qui alimente de nombreuses petites zones humides, suintements, sources localisées dans l'alignement de cette couche. Les résurgences les plus importantes ont été aménagées en lavoir, celles au débit les plus faibles laissées à l'état naturel. Sous cet épisode géologique, on retrouve la craie de l'ère secondaire, dans laquelle circule la nappe de la craie, aquifère essentiel pour l'alimentation en eau potable de tout le bassin parisien. Cette couche géologique, en position basse de fond de vallée, a permis l'apparition de zones humides particulières, appelées tourbières alcalines. La tourbe est une accumulation de matière organique qui ne peut se décomposer en raison



Carte géologique du territoire de Berville © PNRV

de la présence permanente d'eau. Il s'agit donc de milieux humides très pauvres en éléments nutritifs sur lesquels on trouvait encore il y a une quinzaine d'années des plantes carnivores (qui ont développé cette stratégie d'alimentation pour compenser l'absence de nutriments). Aujourd'hui ces milieux sont considérablement dégradés en raison des nombreux drainages et plantations qui ont été réalisés, entraînant la minéralisation irréversible de la tourbe. Avec près de 3 mètres de tourbe par endroit et une production d'1 à 3 cm tous les 100 ans, il est possible d'affirmer que la tourbière alcaline du Rabuais, située sur les communes de Berville et Arronville, date de 10 000 à 30 000 ans.

En France, et dans le Vexin, la trame des zones humides est une des plus dégradées. Elle accueille pourtant 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des espèces végétales menacées au niveau national. Au-delà des enjeux pour la biodiversité, leur rôle est fondamental pour l'Homme (lutte contre les inondations, amélioration / épuration de la qualité de l'eau, recharge des aquifères, régulation des cycles d'inondations et sécheresse). Pourtant, plus de 50% des surfaces ont disparu en un siècle.

Enfin, les épisodes géologiques les plus récents ont recouvert les fonds de vallées de couches d'alluvions arrachées au bassin versant, tandis que le plateau au Sud-Ouest et la plaine au Nord-Est sont totalement occupés par les grandes cultures, permises par les terres productives que forment les limons.

QUELLES PROTECTIONS ?

Longtemps, la protection du patrimoine naturel était un angle mort des politiques d'aménagement du territoire en général et de planification en particulier. Considérés pour les opportunités foncières qu'ils offraient ou dans le meilleur des cas pour leur valeur récréative, les espaces naturels n'étaient que trop rarement abordés sous l'angle de la préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité écologique des différents milieux.

Depuis le début des années 2000, les documents de planification sont progressivement devenus de véritables outils de préservation du patrimoine naturel, fragile et menacé. Ils permettent aujourd'hui de rendre inconstructibles des sites constituant des milieux à enjeux et même d'inciter les propriétaires des parcelles concernées à mettre en place des mesures de gestion qui leur sont adaptées. L'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme apparaît à ce titre comme un outil de référence pour la protection des milieux car il permet d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation (...) Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »

Berville a fait le choix d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme où la prise en compte des milieux et trames menacés serait optimale. La commune a utilisé l'article L 151-23 pour

identifier, décrire et conserver l'ensemble des prairies, vergers, friches et pelouses calcaires qui occupent encore de vastes emprises à la fois au cœur et à proximité immédiate du village. Les zones humides, globalement bien préservées à Berville, ont fait également fait l'objet d'une protection large qui concerne à la fois les boisements et prairies humides, tourbières et marais de la vallée et des éléments plus ponctuels tels que les mares, sources ou même les lavoirs, patrimoine à la fois bâti et naturel. Elle a également utilisé le PLU pour valoriser son action en faveur de la sauvegarde du patrimoine naturel et comme outil pédagogique à destination des habitants. Bien que les documents d'urbanisme soient devenus un volet important des politiques environnementales menées localement, leur utilité ne se conçoit que dans le cadre d'une politique environnementale globale impliquant, comme à Berville, une grande variété d'acteurs et ne relevant pas uniquement du champ de l'urbanisme. Ainsi, au-delà des opérations ponctuelles de restauration d'un site naturel dégradé ou des actions de sensibilisation à l'environnement, la question du maintien des usages agro-pastoraux qui ont originellement permis le développement de ces milieux aujourd'hui en danger se pose. C'est la réponse à cette question de l'usage, très difficile à réglementer dans un PLU, qui permettra une conservation et une gestion réellement efficace des trames écologiques.

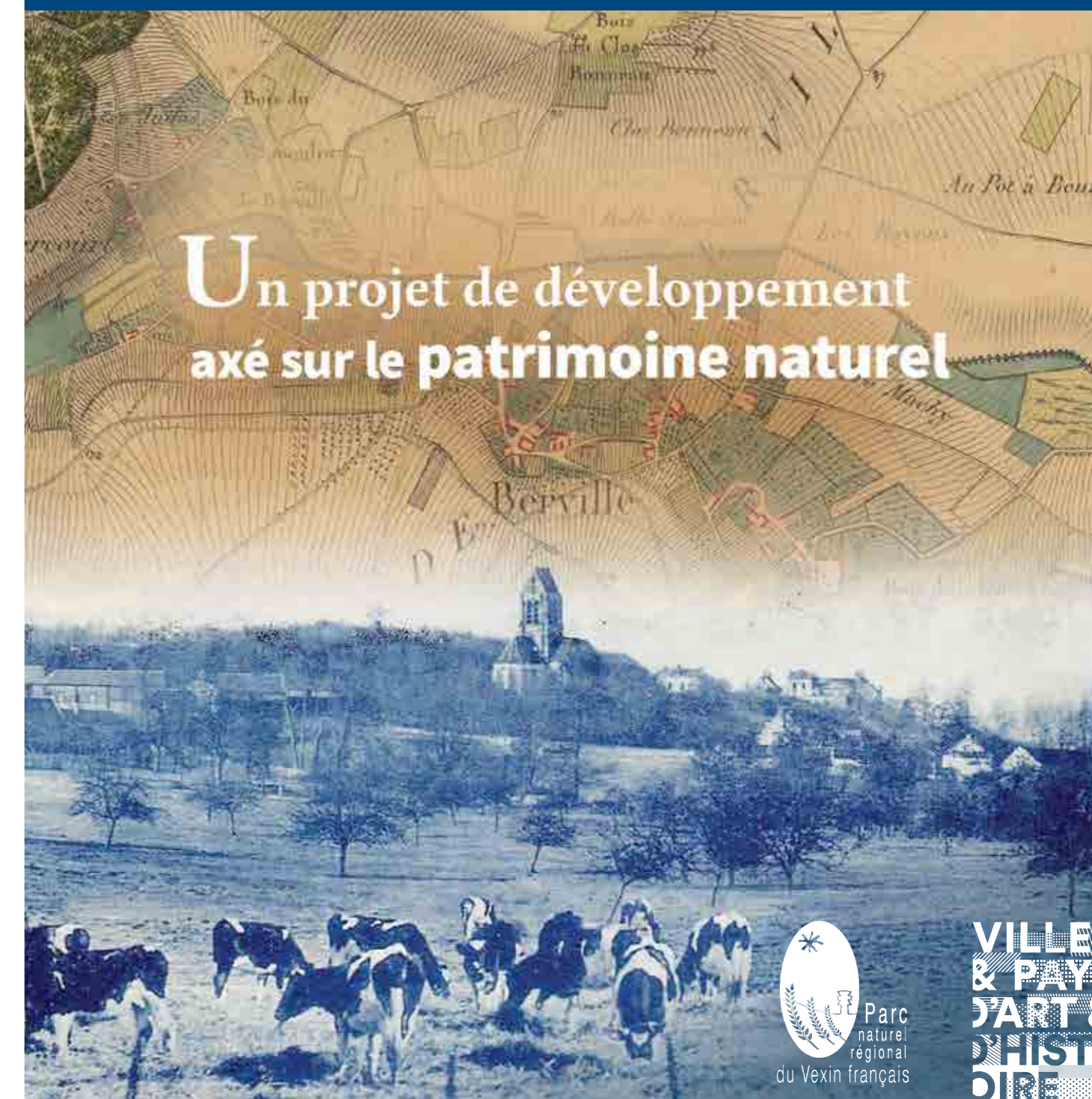


Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél.: 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Courriel : contact@pnr-vexin-francais.fr
Internet : www.pnr-vexin-francais.fr

BERVILLE

VISITE FLASH

DU 19 AVRIL 2018



Accompagnée par le Parc naturel régional du Vexin français, la commune de **Berville** a élaboré son Plan Local d'Urbanisme en accordant une attention particulière à son patrimoine. Pour sensibiliser habitants et élus aux enjeux de développement territorial et de qualité de vie portés par les patrimoines locaux, le Parc, par le biais de son label Pays d'art et d'histoire, a organisé une visite flash. Flash car rapide dans le but d'être attrayante (moins d'une heure de visite) ; flash car ciblée sur une thématique spécifique démontrant le lien entre patrimoine et urbanisme, passé et futur, histoire et projets ; flash car informelle et donc propice aux échanges entre les participants et les intervenants du Parc.



La visite flash de Berville, le 19 avril 2018 © PNRVF

Le jeudi 19 avril 2018 à 18h45 s'est donc déroulée à Berville

une visite flash expliquant **comment la commune avait axé son projet de développement sur le patrimoine naturel.**

En partant du village pour remonter jusqu'à la source du Sausseron, il s'agissait en effet de comprendre les enjeux et problématiques liés à la sauvegarde des milieux naturels, en particulier les zones humides et les prairies.

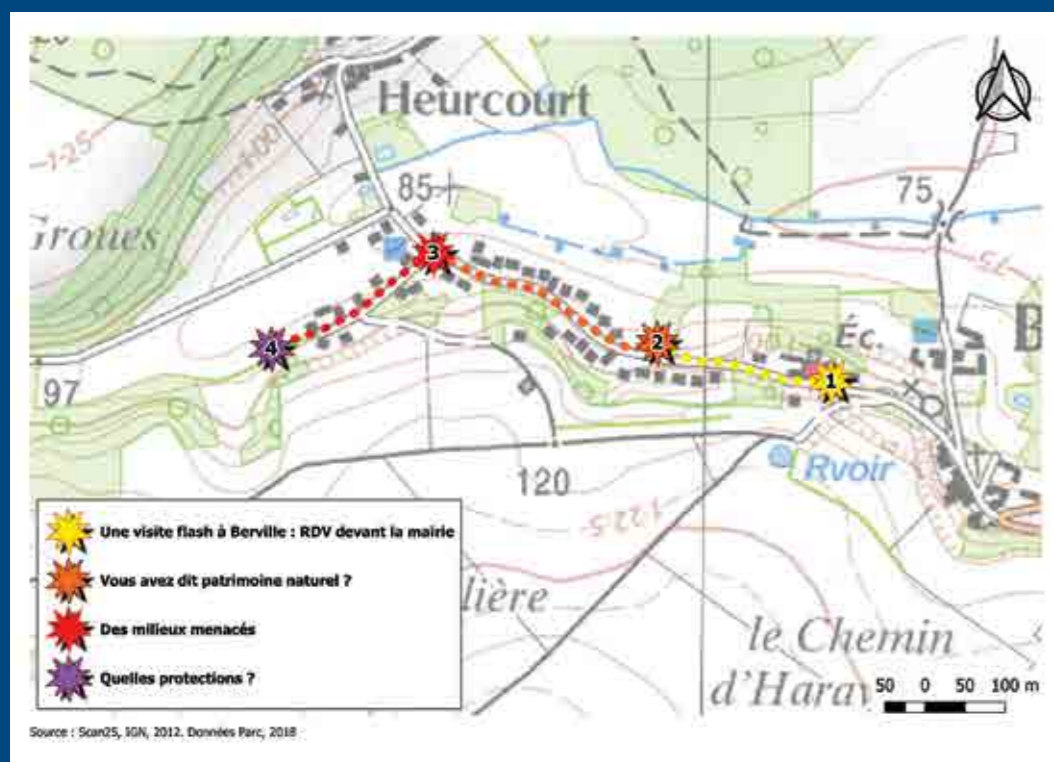
VOUS AVEZ DIT « PATRIMOINE NATUREL » ?

Avant d'évoquer ce qu'est le patrimoine naturel, il faut revenir sur la définition d'un milieu. On parle souvent de milieux naturels mais, hormis des forêts qui n'auraient pas été transformées par l'action humaine (ce qui n'existe plus en France), il n'y en a pas vraiment, tous les milieux non boisés étant d'origine humaine et liés à certaines pratiques agricoles. Un milieu, c'est une combinaison de plantes qui va pouvoir être retrouvée dans des conditions identiques de géologie, d'humidité, de climat, d'éléments nutritifs disponibles dans le sol et de gestion (pâturage, fauche, broyage...). La faune, qui dépend des végétaux, forme également des cortèges spécifiques en fonction des milieux. L'ensemble de ces milieux aux caractéristiques floristiques et faunistiques identiques forme ensuite un maillage plus ou moins continu dans le paysage, formant les trames vertes (milieux terrestres) et bleues (milieux humides et aquatiques). La densité de ce maillage induit la notion de fonctionnalité de la trame, permettant ou non le brassage génétique des espèces faunistiques et floristiques spécifiques à ces milieux.

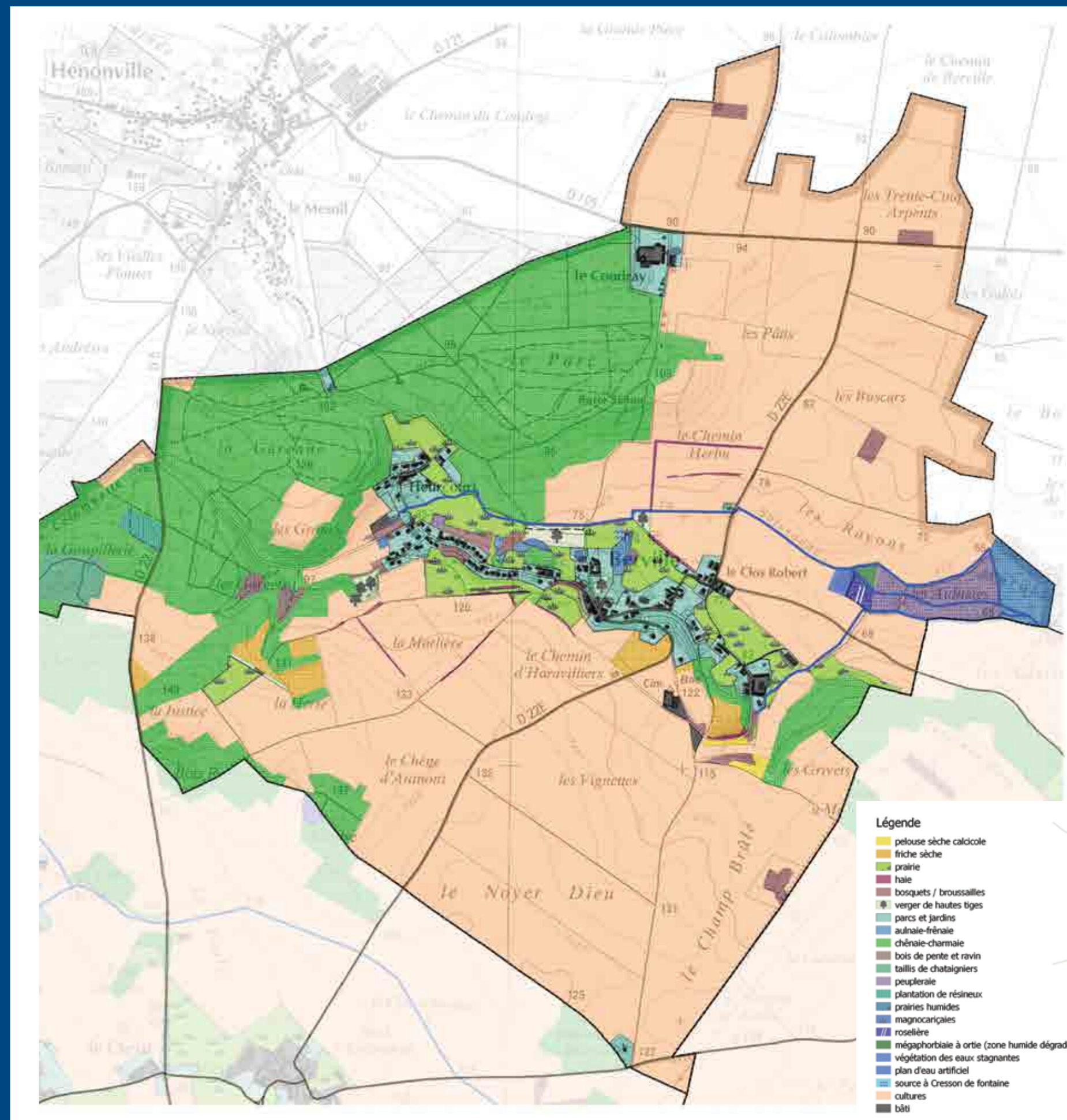
La biodiversité est théoriquement partout, mais aujourd'hui certains milieux et trames sont plus menacés que d'autres notamment par l'abandon de certaines pratiques agricoles, à cause des destructions liées à l'évolution des pratiques et de l'occupation du sol. La mécanisation au cours du siècle dernier a également rendu plus facile la dégradation de certaines trames (drainage des zones humides notamment).

Le terme de patrimoine naturel induit une notion de valeur intrinsèque et d'un besoin de conservation de ces milieux en cours de disparition du fait des services écosystémiques qu'ils rendent à l'Homme (refuge pour les pollinisateurs, épuration de l'eau, régulation des crues...) mais également de leur importance historique et culturelle.

Face à l'érosion de la biodiversité, la France s'est dotée de nombreuses réglementations, malheureusement encore aujourd'hui peu appliquées (loi Paysage de 1930, loi de protection de la Nature de 1976, liste nationale de protection des oiseaux, des mammifères en 1981, des plantes en 1982, loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006, lois Grenelle en 2009), et de dispositifs de protections et/ou de gestion (schéma régional de cohérence écologique, politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental du Val d'Oise, schéma directeur de la Région Île-de-France, démarche européenne Natura 2000, Plan Local d'Urbanisme).



Un projet de développement axé sur le patrimoine naturel



Carte des milieux naturels sur le territoire de Berville © PNRVF